CRM-DTX2-c

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022
Date d'émission: 2023-06-22 Date de révision: 2026-01-22 Version: 2,0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : CRM-DTX2-c

1.2. Autres moyens d'identification

Aucune information complémentaire disponible

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Solution d'étalonnage certifiée pour la dinophysistoxine-2, pour utilisation en laboratoire seulement

1.4. Données relatives au fournisseur

Conseil national de recherches Canada
1411, rue Oxford
Halifax (Nouvelle-Écosse), Canada, B3H 3Z1
T 1-902-426-8281

Conseil national de recherches Canada | National Research Council Canada

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : Infotrac:
Amérique du Nord 1-800-535-5053
International +1-352-323-3500

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Liquides inflammables, Catégorie 2
Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 3
Toxicité aiguë (par contact cutané), Catégorie 3
Toxicité aiguë (par inhalation:vapeur), Catégorie 3
Irritation oculaire, Catégorie 2A
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition unique, Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Narcose

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :

Mention d'avertissement (GHS) : Danger

Mentions de danger (GHS)	:	Liquide et vapeurs très inflammables Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation Provoque une sévère irritation des yeux Peut provoquer somnolence ou vertiges Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Endommage les organes (système nerveux central, nerf optique) (oral)
Conseils de prudence (GHS)	:	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux. En cas d'exposition: appeler un centre antipoison/un médecin. En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Rincer la bouche. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin. En cas d'incendie: Utiliser Poudre sèche, de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone (CO2), Eau pulvérisée, du sable sec pour l'extinction. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Éliminer le contenu et le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Dangers liés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues

Aucune information complémentaire disponible

2.4. Dangers non classés ailleurs

Aucune information complémentaire disponible

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% en poids)
Méthanol	Methanol ; Methyl alcohol Alcool méthylique	n° CAS: 67-56-1	99,99
Dinophysistoxine-2	Dinophysistoxin 2	n° CAS: 139933-46-3	0,00049

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Toxique par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Toxique par contact cutané. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Symptômes/effets après ingestion : Toxique en cas d'ingestion. Peut être mortel ou causer la cécité si avalé. Le produit contient du méthanol qui, à l'ingestion, peut provoquer une acidose et des atteintes oculaires allant d'une diminution de la capacité visuelle à la cécité totale, et même à la mort. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. L'ingestion peut causer des maux de tête, des vertiges, de la somnolence, une acidose métabolique, un coma, ou des crises convulsives. Si ingérée en quantité suffisante, la dinophysistoxine-2 peut entraîner des symptômes gastro-intestinaux graves. Les propriétés toxicologiques de la dinophysistoxine-2 n'ont pas été entièrement étudiées. Cependant, il a été montré qu'elle possédait des propriétés neurotoxiques chez le rat.

Symptômes chroniques : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central, nerf optique) (oral).

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse anti-alcool. Dioxyde de carbone (CO_2). Eau pulvérisée. Sable sec.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs irritantes.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

Pour les non-secouristes

Aucune information complémentaire disponible

Pour les secouristes

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ecarter toute source d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié (voir section 8). Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Entreposer à -12 °C / 10,4 °F ou moins. Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Garder sous clef.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

CRM-DTX2-c	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Dinophysistoxine-2 (139933-46-3)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet

Dinophysistoxine-2 (139933-46-3)	
IDLH	Sans objet
NIOSH	Sans objet

Méthanol (67-56-1)		
ACGIH	ACGIH® TLV® TWA	200 ppm
ACGIH	ACGIH® TLV® STEL	250 ppm
ACGIH	ACGIH® catégorie chimique	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
ACGIH	BEI	15 mg/L Paramètre : Méthanol - Milieu : urine - Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail (bruit de fond, non spécifique)
OSHA	OSHA PEL TWA (mg/m³)	260 mg/m³
OSHA	OSHA PEL TWA (ppm)	200 ppm
IDLH	US IDHLH (ppm)	6000 ppm
NIOSH	NIOSH REL TWA (mg/m³)	260 mg/m³
NIOSH	NIOSH REL TWA (ppm)	200 ppm
NIOSH	NIOSH REL STEL (mg/m³)	325 mg/m³
NIOSH	NIOSH REL STEL (ppm)	250 ppm
NIOSH	US-NIOSH catégorie chimique	Potentiel d'absorption cutanée

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:
Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide transparent et incolore
Couleur	:	Incolore
Odeur	:	Légère odeur d'alcool
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	64,7 °C / 148,46 °F (méthanol)
Point d'éclair	:	11 °C / 51,8 °F (méthanol)
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Liquide et vapeurs très inflammables
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C/ 68 °F	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Masse volumique	:	0,79 g/mL
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques d’une particule	:	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun, dans les conditions normales d'utilisation

10.2. Stabilité chimique

Stable, dans les conditions normales d'entreposage. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Aucun, dans les conditions normales d'utilisation

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Matières incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Humidité. Acide. Chlorures d'acides. Anhydrides d'acides. Agent oxydant. Métaux alcalins. Agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs irritantes. Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Toxique en cas d'ingestion
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Toxique par contact cutané
Toxicité aiguë (inhalation) : Inhalation:vapeur: Toxique par inhalation.

CRM-DTX2-c	
ATE US (voie orale)	100,01 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	300,03 mg/kg de poids corporel
ATE US (vapeurs)	3 mg/L/4h

Méthanol (67-56-1)	
DL50 orale rat	100 mg/kg Source: National Institute of Environmental Research NCIS
DL50 cutanée lapin	300 mg/kg Source: ECHA
CL50 inhalation rat	64000 ppm/4h

Dinophysistoxine-2 (139933-46-3)	
DL50 intrapéritonéale souris	338 µg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Méthanol (67-56-1)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	< 1000 mg/kg de poids corporel Animal: souris, Sexe de l'animal : mâle

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Endommage les organes (système nerveux central, nerf optique) (oral). Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Dinophysistoxine-2 (139933-46-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires

Méthanol (67-56-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Endommage les organes (nerf optique, système nerveux central) (en cas d'ingestion). Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CRM-DTX2-c	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Dinophysistoxine-2 (139933-46-3)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Méthanol (67-56-1)	
Viscosité, cinématique	0,687 – 0,688 mm²/s

Symptômes/effets après inhalation : Toxique par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Toxique par contact cutané. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Symptômes/effets après ingestion : Toxique en cas d'ingestion. Peut être mortel ou causer la cécité si avalé. Le produit contient du méthanol qui, à l'ingestion, peut provoquer une acidose et des atteintes oculaires allant d'une diminution de la capacité visuelle à la cécité totale, et même à la mort. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. L'ingestion peut causer des maux de tête, des vertiges, de la somnolence, une acidose métabolique, un coma, ou des crises convulsives. Si ingérée en quantité suffisante, la dinophysistoxine-2 peut entraîner des symptômes gastro-intestinaux graves. Les propriétés toxicologiques de la dinophysistoxine-2 n'ont pas été entièrement étudiées. Cependant, il a été montré qu'elle possédait des propriétés neurotoxiques chez le rat.

Symptômes chroniques : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central, nerf optique) (oral).

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme) : Non classé

Méthanol (67-56-1)	
CL50 - Poisson [1]	15400 mg/L Source: ECHA
CL50 - Poisson [2]	> 100 mg/L (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: *Pimephales promelas* [écoulement continu]] Source: EPA)
CE50 96h - Algues [1]	22000 mg/L Source: ECHA
NOEC (chronique)	208 mg/L Organismes d'essai (espèce): *Daphnia magna* Durée: '21 d'
NOEC chronique poisson	446,7 mg/L Organismes d'essai (espèce): *Pimephales promelas* Durée: '28 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

CRM-DTX2-c	
Persistance et dégradabilité	Non établi

Dinophysistoxine-2 (139933-46-3)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Méthanol (67-56-1)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CRM-DTX2-c	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

Méthanol (67-56-1)	
FBC - Poissons [1]	(10 sans dimension)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,77 Source: HSDB,CHemIDplus

12.4. Mobilité dans le sol

Méthanol (67-56-1)	
Mobilité dans le sol	2,75 Source: HSDB

12.5. Autres effets nocifs

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT) : UN1230
N° ONU (TDG) : UN1230

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Methanol
Désignation officielle pour le transport (TMD) : MÉTHANOL

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 3 (6.1)
Étiquettes de danger (DOT) : 3, 6.1

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 3 (6.1)
Etiquettes de danger (TMD) : 3, 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : II
Groupe d'emballage (TDG) : II

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

DOT

N° ONU (DOT) : UN1230
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized.
T7 - 4 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)

		TP2 - a. The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: (image) Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling, and a is the mean coefficient of cubical expansion of the liquid between the mean temperature of the liquid during filling (tf) and the maximum mean bulk temperature during transportation (tr) both in degrees celsius. b. For liquids transported under ambient conditions may be calculated using the formula: (image) Where: d15 and d50 are the densities (in units of mass per unit volume) of the liquid at 15 C (59 F) and 50 C (122 F), respectively.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	:	150
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	:	202
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	:	242
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	:	1 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	:	60 L
DOT Emplacement d'arrimage	:	B - (i) The material may be stowed ‘‘on deck’’ or ‘‘under deck’’ on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) ‘‘On deck only’’ on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded.
DOT Arrimage - Autre information	:	40 - Stow ‘‘clear of living quarters’’

TMD

N° ONU (TDG)	:	UN1230
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	:	43 - Malgré l’article 2.1 de la partie 2 (Classification), ces marchandises dangereuses sont attribuées à cette classification selon leurs effets sur l’homme.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	:	1 L
Quantités exemptées (TDG)	:	E2
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	:	1 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	:	131

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus), sauf pour:	
Dinophysistoxine-2	n° CAS 139933-46-3
Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:	
Dinophysistoxine-2	n° CAS 139933-46-3

15.2. Règlements internationaux

Aucune information complémentaire disponible

15.3. Règlement national

Aucune information complémentaire disponible

SECTION 16 Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date de révision : 2026-01-22

Date d'émission : 2023-06-22

Autres informations : Aucune

Version # : 2,0

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com

Indications de changement:
Mise à jour de la FDS

FDS HazCom 2024 - SIMDUT 2022 (Nexreg) 2026 CNRC

Avis de non-responsabilité:

Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité ont été établis sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Ils sont fournis uniquement à titre indicatif pour permettre la manipulation, la fabrication, le stockage, le transport, la distribution, la mise à disposition, l'utilisation et l'élimination dudit produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire fournie dans la fiche, peuvent ne pas être applicables au mélange dudit produit avec d'autres substances ni être utilisables dans tout autre procédé.

Ce produit est uniquement conçu dans le but de servir dans le cadre de travaux de recherche ou d'expériences. Il ne doit pas être utilisé à des fins alimentaires, thérapeutiques, ménagères, agricoles ou esthétiques. Il doit être utilisé sous la supervision d'un personnel technique qualifié et disposant d'une expérience pratique de la manipulation de substances chimiques potentiellement dangereuses. Outre le solvant contenu dans ce produit (le cas échéant), les autres substances dangereuses dans la solution présentent des concentrations si faibles que la détermination exacte du degré de danger

qu'elles pourraient poser n'est pas justifiée et pourrait même s'avérer trompeuse. Enfin, nous ne pouvons être tenus responsables des dommages qui pourraient résulter de la manipulation de ce produit ou d'un contact avec celui-ci.